



CONSEIL DE L'EUROPE CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

DIX-HUITIEME REUNION DU CONSEIL DE L'EUROPE DES ATELIERS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE

Les politiques nationales pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage : défis et opportunités

**Erevan, Arménie
5-6 octobre 2016**

Discours ouverture

Mme Maguelonne DEJEANT-PONS

*Secrétaire exécutive de la Convention européenne du paysage,
Représentante du Secrétaire général du Conseil de l'Europe*

Messieurs les Ministres,

Mesdames les Présidentes,

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais au nom du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe vous exprimer notre grande joie d'être ici à Erevan pour cette 18^e Réunion du Conseil de l'Europe des ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage et vous remercier tout particulièrement pour l'honneur que vous nous faites de nous accueillir dans votre beau pays.

Nous vous remercions, Monsieur Armen Ghularyan, Vice-Ministre du développement urbain, de votre chaleureuse hospitalité. Nous nous réjouissons également de la participation très appréciée

et si importante de M. Simon Papyan, Premier adjoint au Ministre de la protection de la nature et de Madame Arev Samuelyan, Vice-Ministre de la Culture de l'Arménie. Nature et culture s'inscrivent ainsi au cœur même des territoires afin qu'un paysage en résulte.

Nous souhaitons également adresser nos vifs remerciements à Mme Ruzan Alaverdyan, Conseillère principal du Ministre du développement urbain, à Mme Naira Sarkisian, Spécialiste en chef de la politique urbaine et de l'aménagement du territoire ainsi qu'à leurs collaborateurs pour leur parfaite coopération avec le Conseil de l'Europe dans l'organisation de cette événement.

Nous adressons toutes nos félicitations à Mme Ruzan Alaverdyan pour son engagement majeur et continu en faveur d'un développement territorial durable et harmonieux, ainsi que pour son œuvre visionnaire conduisant à établir des politiques nationales soucieuses des valeurs du paysage.

Nous nous sommes réjouis de la signature de la Convention européenne du paysage par l'Arménie en 2003, de sa ratification en 2004 et des avancées majeures réalisées depuis. Les textes adoptés et politiques nationales mises en place méritent toute notre attention. M. Enrico Buergi, Président des deux premières Conférences de la Convention européenne du paysage, qui n'a pu malheureusement se joindre à nous, m'a tout spécialement chargée de vous transmettre, Mme Alaverdyan, tous ses compliments.

Au nom du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, je remercie bien vivement Mme Liv Kirstine Mortensen, Présidente de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, Conseillère principale au Ministère du gouvernement local et de la modernisation de la Norvège pour son plein soutien en faveur de la mise en œuvre de la Convention.

Merci à Mme Anne-Marie Chavanon, Présidente de la Commission Démocratie, cohésion sociale, enjeux mondiaux de la Conférence des OINGs du Conseil de l'Europe d'exprimer de par sa présence, les aspirations des êtres humains et des populations quant à la qualité du cadre de leur vie, du cadre de la Vie.

Tous nos remerciements aux Présidents des Ateliers, Orateurs et Participants, de l'Arménie et de l'ensemble des Etats représentés à cette Réunion, Membres du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) et de la Conférence du Conseil de l'Europe sur la Convention européenne du paysage, représentant les Ministères, aux Représentants des autorités locales et régionales et aux Représentants des organisations gouvernementales internationales et non gouvernementales pour leur participation si appréciée.

Et maintenant, place au paysage.

Comme la vie, le paysage ne suit pas une route droite mais sinueuse, il est plein d'imprévus et de surprises, et je suis heureuse que cette photographie d'un paysage de l'Arménie, qui illustre notre programme, puisse le symboliser.

Elle pourrait aussi symboliser les politiques nationales qui paysage qui se mettent en place, pas à pas mais assurément, et de manière continue.

Se dessinent ainsi de plus en plus, des stratégies et documents politiques favorables à la prise en compte de la dimension paysagère, s'élaborent des instruments juridiques et financiers, et se développent des nouvelles formes de coordination, horizontales et verticales.

Cette Réunion constitue ainsi une opportunité de mieux connaître les avancées et expériences menées par les Etats Parties à la Convention européenne du paysage en faveur des politiques nationales du paysage.

*